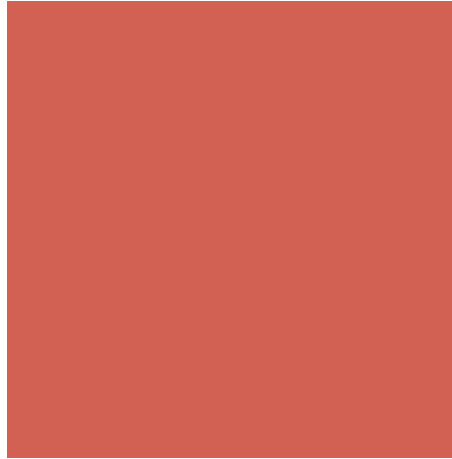


entrées libres

RENCONTRE

Alda GREOLI



Langues modernes : un jeu !



DOSSIER



Photos : Laurent NICKS, Conrad van de WERFF et stocklib

Mémorandum 2019-2024

PÂQUES	3
• Celui qui regarde vers Pâques...	
ÉDITO	4
• Mais que veut donc Ecolo ?	
DES SOUCIS ET DES HOMMES	5
• Un nouveau collège jésuite en plein cœur de Bruxelles	
L'EXPOSÉ DU MOI(S)	6
• Alda GREOLI La place de la culture, elle est partout dans l'école !	
ENTREZ, C'EST OUVERT !	8
• Panneaux photovoltaïques : à l'école aussi !	
• Au chevet de la planète	
• Une bière au gout de Saint-Laurent	
DOSSIER	
• Mémorandum 2019-2024	
MAIS ENCORE...	11
• Obligation scolaire à 5 ans : moins d'inégalités ?	
ZOOM	12
• Formation initiale des enseignants Les Hautes Écoles plus que jamais de la partie !	
OUTIL	14
• Les langues modernes au cœur d'un jeu motivant	
AVIS DE RECHERCHE	16
• Génération internet Smartphone omniprésent, inquiétude au tournant !	
ENTRÉES LIVRES	18
• Espace Nord ■ Concours • Parution	
SERVICE COMPRIS	18
• Carême • École et musique : une partition à orchestrer • Construire des passerelles plutôt que des murs • Handyfriend • 21 st Century : A Digital Odyssey	



L'EXPOSÉ DU MOI(S)

Alda GREOLI

La place de la culture, elle est partout dans l'école !



DOSSIER

Mémorandum 2019-2024



OUTIL

**Les langues modernes
au cœur d'un jeu motivant**

entrées libres

Mars 2019 / N°137 / 14^e année
Périodique mensuel (sauf juillet et aout)
ISSN 1782-4346

entrées libres est la revue
de l'Enseignement catholique
en Communautés francophone
et germanophone de Belgique.

www.entrees-libres.be
redaction@entrees-libres.be

Rédacteur en chef et éditeur responsable
Conrad van de WERVE (02 256 70 30)
avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles

Secrétariat et abonnements

Nadine VAN DAMME (02 256 70 37)
nadine.vandamme@segec.be

Création graphique

PAF!

Mise en page et illustrations

Anne HOOGSTOEL

Membres du comité de rédaction

Charline CARIAUX
Frédéric COCHÉ
Vinciane DE KEYSER
Alain DESMONS
Hélène GENEVROIS
Brigitte GERARD
Fabrice GLOGOWSKI

Gengoux GOMEZ
Jennifer HENNEUSE
Thierry HULHOVEN
Anne LEBLANC
Marie-Noëlle LOVENFOSSE
Bruno MATHELART
Luc MICHIELS
Giuseppina MINISTRU
Christophe MOURAUX
Elise PELTIER
Guy SELDERSLAGH
Stéphane VANOIRBECK

Publicité

02 256 70 30

Impression

IPM Printing SA Ganshoren

Tarifs abonnements

1 an : Belgique : 16€ / Europe : 26€ / Monde : 30€
2 ans : Belgique : 30€ / Europe : 50€ / Monde : 58€

À verser sur le compte n°
BE74 1910 5131 7107 du SeGEC
avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles
avec la mention « entrées libres »

Les articles paraissent sous la responsabilité de
leurs auteurs. Les titres, intertitres et chapeaux
sont de la rédaction.

Celui qui regarde vers Pâques...

Jean DEBRUYNNE

“ Celui qui regarde vers Pâques porte sa croix
comme une femme porte son enfant,
car Jésus fait de sa croix une naissance.

Il porte sa croix comme un arbre porte du fruit,
car Jésus fait du bois mort un printemps.

Il porte sa croix comme chacun porte son nom,
car Jésus fait de sa croix le nom de son amour.

Il porte sa croix comme un livre porte un titre,
car Jésus fait de la croix le titre des chrétiens.

Il porte sa croix comme un facteur porte le courrier,
car Jésus fait de la croix la bonne nouvelle que mort est morte.

Il porte la croix comme on porte la tête haute,
car, avec sa croix, Jésus ressuscite la dignité de l'homme.

Il porte sa croix comme on porte la contestation,
car Jésus fait de la croix un signe de contradiction.

Jean DEBRUYNNE (1925-2006) était prêtre de la Mission de France et a été aumônier général des Guides de France et des Scouts de France pendant de longues années. Il s'est fait connaître pour ses talents de poète et d'écrivain.

Source : Église catholique en France - <https://eglise.catholique.fr>

Édito

Mais que veut donc Ecolo ?



“ À l’heure d’écrire ces lignes, le SeGEC met la dernière main à ses priorités pour la prochaine législature. Celles-ci feront l’objet d’une présentation et d’un échange avec les représentants des différents partis, à la faveur d’une journée d’étude qui se tiendra le 25 mars. Marie-Martine SCHYNS, ministre de l’Éducation, y représente le cdH. Barbara TRACHTE, Véronique JAMOULLE, Joëlle MAISON et Georges-Louis BOUCHEZ y représentent respectivement Ecolo, le PS, DÉFI et le MR. Ces priorités font l’objet d’une présentation dans ce numéro d’entrées libres, et les réactions des représentants des différents partis seront présentées dans le numéro suivant, à paraître au mois d’avril.

Les priorités retenues expriment surtout la volonté d’une continuité dans les politiques menées, tout en les adaptant au contexte de l’époque qui s’ouvre. Mettre en œuvre le Pacte d’excellence, en évitant la tentation de se disperser par la poursuite désordonnée de nouveaux objectifs ou la préparation d’autres réformes. Lutter contre la pénurie des enseignants et des directeurs, et en particulier, assurer à ceux-ci une rémunération à la hauteur des services qu’ils rendent et des responsabilités qu’ils assument.

Le SeGEC attendra également de l’autorité publique qu’elle assure à l’enseignement libre un refinancement de ses moyens de fonctionnement comparable à celui qu’elle vient de décider pour le seul réseau des écoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, au mois de février, le Parlement vient de décider d’octroyer au réseau WBE 20 millions EUR par an au-delà de ce qui avait été prévu au terme des accords de la Saint-Boniface, soit 400 millions EUR au cours des vingt prochaines années.

Enfin, l’éducation à la citoyenneté doit, pour le SeGEC, rester la mission de toute l’école et de l’ensemble des cours, et non être prise en charge dans un seul cours de 50 minutes par semaine, fût-il dénommé « philosophie et citoyenneté ». En effet, alors que l’opposition libérale et le Centre d’Action Laïque qualifient aujourd’hui cette option qui prévaut dans l’enseignement officiel d’« *hérésie organisationnelle et pédagogique* », on est d’autant plus surpris de découvrir que le parti Ecolo a déposé au Parlement une proposition de décret qui vise à appliquer purement et simplement à l’enseignement catholique le régime qui prévaut actuellement dans l’enseignement officiel. Ceci impliquerait non seulement l’obligation d’organiser une heure par semaine de « philosophie et citoyenneté » en lieu et place d’une heure de religion, mais aussi l’obligation d’offrir à chaque élève le choix entre un cours de morale non confessionnelle et un cours de religion parmi les « religions reconnues » : religion catholique, protestante, orthodoxe, juive ou musulmane. Le coût de cette proposition pour les finances publiques peut être estimé à 64 millions EUR par an, sans compter les besoins financiers à trouver pour procéder aux aménagements des locaux pour accueillir un grand nombre de petits groupes.

Ce qui surprend le plus avec cette proposition d’Ecolo, c’est l’option d’introduire le principe de la séparation des élèves en référence à leurs options confessionnelles dans l’enseignement catholique, là où, comme chacun sait, l’ensemble des élèves suit le même cours de religion en référence au projet propre du réseau. On se rappellera, en effet, que c’est notamment au nom d’une conception du vivre ensemble visant à ne plus séparer les élèves en référence à leurs options philosophiques qu’Ecolo a justifié, comme d’autres partis, son option pour la réforme de l’organisation des cours philosophiques qui a été menée sous cette législature au sein de l’enseignement officiel. Par quel phénomène cette option de la séparation des élèves, que la plupart des partis n’estiment plus souhaitable pour l’enseignement officiel, peut-elle désormais apparaître comme désirable dans l’enseignement catholique ? Quelle vision de la citoyenneté Ecolo défend-il finalement, avec sa proposition de décret ? Réponse le 25 mars. ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

12 mars 2019

Un nouveau collège jésuite en plein cœur de Bruxelles

Brigitte GERARD

La croissance démographique est telle, dans la capitale, que le manque de places dans les écoles secondaires est devenu criant. Heureusement, de nouveaux établissements voient le jour. Ce sera le cas, en septembre prochain, du Collège jésuite Matteo Ricci, qui ouvrira ses portes aux abords de la gare de Bruxelles-Midi, à Anderlecht¹.

« J'ai pris conscience du manque de places dans les écoles il y a sept ans, se souvient **Alain DENEFF**, président du PO du nouveau Collège Matteo Ricci. Je me suis alors dit qu'il fallait créer des écoles surtout là où la croissance démographique est la plus forte, dans les quartiers multiculturels notamment. » A. DENEFF, qui est aussi président de l'Union mondiale des anciens élèves des jésuites, a, dès lors, lancé l'idée de créer un nouveau collège jésuite, et il a vite été soutenu par quelques personnes-clés du monde de l'enseignement, des anciens élèves, et la Compagnie de Jésus elle-même.

Un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir à la nature du projet, qui a débouché sur la création d'une asbl, en février 2015. « Pendant plusieurs années, nous avons buté sur la recherche du point de chute pour l'école. C'est finalement début juillet 2018 que l'opportunité s'est présentée de racheter les bâtiments de l'ancien athénée Maïmonide, une école juive orthodoxe qui avait fermé ses portes en juin 2017. »

Le compromis a été signé en janvier dernier, et l'acte en mars. Du même coup, les choses se sont précipitées, avançant la date d'ouverture de l'établissement à septembre 2019. « C'est une vraie course contre la montre ! Pas au niveau des travaux, puisque l'école fonctionnait encore il y a deux ans, mais parce qu'il faudra trouver la direction et les enseignants d'ici là ! »

En septembre, le collège devrait ouvrir sept classes de 1^{re} année, dont deux en immersion linguistique en néerlandais, ainsi qu'une 1^{re} différenciée, et cinq classes de 3^e, dont une en immersion, pour environ

320 élèves. À terme, l'école souhaite accueillir 820 élèves, ce qui nécessitera quelques travaux d'agrandissement.

Tenir compte de la diversité

En attendant, le PO doit réfléchir à de nombreuses facettes du nouvel établissement : le projet pédagogique, le financement, les travaux, l'équipement... En plus du Conseil d'administration, une demi-douzaine de personnes travaillent dans des comités ad hoc, dont un comité interculturel et interconvictionnel : « Nous aurons, en effet, des élèves d'origine diverse, dont il faudra tenir compte pour donner une dynamique particulière au collège et co-construire le projet d'établissement avec le PO, la direction, les professeurs, ainsi que les parents et les élèves. »

Au niveau pédagogique, outre l'immersion linguistique, le collège mettra un accent particulier sur les arts d'expression : « Les collèges jésuites ont une longue tradition de théâtre et d'éloquence, mais nous voulons aussi privilégier les moyens d'expression modernes. Un troisième axe sera

l'éducation physique au sens large, passant par l'apprentissage ludique et sportif des savoirs, par la maîtrise des règles d'hygiène de vie et le respect du corps. Un quatrième axe tournera autour de la création d'un centre de savoirs, permettant des apprentissages innovants, où les élèves pourront travailler dans une logique de tutorat/mentorat. »

Quant au nom du collège, il s'est rapidement imposé : « Matteo RICCI était un jésuite italien du 16^e siècle, qui a été le premier à pénétrer à la cour de l'empereur de Chine. Il est considéré comme l'apôtre de l'inculturation, cette démarche de l'homme qui consiste à épouser la culture, les us et coutumes et les traditions d'une population dans laquelle il s'immerge. C'est ce qui nous a intéressés. Nous serons confrontés à des populations tellement diverses que si nous ne pratiquons pas le dialogue, au-delà du respect et de la tolérance, nous n'y arriverons pas ! » ■

1. Le Collège Fra Angelico à Evere ouvrira aussi ses portes à la prochaine rentrée. Lire *entrées libres* n°130, juin 2018, p. 9.

Alda GREOLI

La place de la culture, elle est partout dans l'école !

Entretien : Conrad van de WERVE

Vice-présidente (cdH) des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, **Alda GREOLI** a eu un long parcours dans le secteur non marchand et associatif, et notamment dans les Pouvoirs organisateurs de l'enseignement catholique, avant de s'engager en politique active. Comme ministre de la Culture, elle se réjouit particulièrement de la mise en place du Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). *entrées libres* est allé à la rencontre de cette femme passionnée...

Vous êtes informaticienne de formation. Au départ, rien ne vous prédestinait à la politique...

Alda GREOLI : Effectivement, mon parcours est quelque peu atypique sur le plan professionnel. J'ai exercé quelques années comme analyste-programmeur, puis j'ai assisté mon conjoint avocat, avec une volonté de consacrer du temps à notre famille et à nos trois fils. En parallèle, je me suis beaucoup investie dans l'associatif. Nous avons créé une école des devoirs, des bibliothèques de rue... Le fil rouge – ou vert – dans ce parcours, ce sont les projets. J'ai besoin de savoir pourquoi je me lève le matin, et quel est l'objectif du projet que je porte. Aujourd'hui, je le porte au travers d'un engagement politique, hier c'était au travers d'un engagement dans les Mutualités Chrétiennes. Il y a une forme de cohérence dans ce côté très « patchwork » !

Quel souvenir gardez-vous de l'école, en tant qu'élève ?

AG : J'ai fait une partie de ma scolarité dans l'enseignement fondamental catholique à Spa : Les Filles de la Croix à l'époque, l'École Roi Baudouin aujourd'hui. J'ai aussi passé quelques trimestres au Congo. J'en garde un souvenir très fort, puisque j'ai eu la chance de rencontrer des institutrices avec lesquelles j'entretiens toujours des liens d'amitié, parce que nous nous sommes retrouvées au travers d'engagements communs. Je me souviens tout particulièrement de Sœur Imelda, décédée il y a peu, une institutrice en 3^e maternelle. Elle nous a permis de nous épanouir dans des activités extrascolaires puisque adolescentes, nous avons pu organiser de l'accueil

extrascolaire, des ateliers pour les enfants de maternelle deux fois par semaine. Cela nous a permis non seulement une fidélité à notre école, mais nous a entraînées dans une dynamique associative en dehors des mouvements de jeunesse habituels.

Vous vous êtes également investie dans les Pouvoirs organisateurs (PO) de l'enseignement libre. Quel souvenir gardez-vous de cet engagement dans les écoles ?

AG : Nous avons la chance de vivre dans une société où l'associatif a vraiment du sens. Plus d'un million et demi de Belges sont engagés à divers niveaux. Nous avons aussi la chance d'avoir, dans notre histoire, des hommes et des femmes qui se sont investis dans des paroisses ou des congrégations, et de nombreux laïcs dans des Conseils d'administration.

C'est une richesse extraordinaire, non seulement pour le corps professoral de ces écoles parce qu'ils ont là, au travers de leur Pouvoir organisateur, un véritable lieu d'appui, mais aussi parce que ces membres de PO, tout comme les personnes engagées dans d'autres secteurs d'ailleurs, participent selon moi à la sauvegarde de la démocratie, au travers d'une participation citoyenne.

En ce qui me concerne, j'ai été active dans différents PO et ai pu m'intéresser à différents niveaux d'enseignement. J'étais, par ailleurs, membre de Comité diocésain de l'enseignement catholique¹, représentante de l'enseignement spécialisé, et membre de l'Assemblée générale du SeGEC. J'en profite pour rappeler que dans mes convictions politiques, il y a non seulement toute une responsabilité de gestion au sein du réseau

de l'enseignement catholique, mais aussi, évidemment, encore un combat à mener en ce qui concerne les égalités de traitement entre les réseaux.

L'associatif, c'est un peu votre ADN...

AG : Ce qui est mon ADN, c'est la prise de responsabilité dans la société. J'ai un vrai respect pour les hommes et les femmes qui se mettent à l'ouvrage pour créer du bien-être et du vivre ensemble. Dans mon parcours, il y a une place importante pour la santé aussi. Quelqu'un qui est investi dans une association a une espérance de vie en bonne santé de 5 ans supérieure à quelqu'un qui ne l'est pas ! L'insertion sociale est un facteur déterminant. Évidemment, vous avez derrière ça des amis, ou à tout le moins des personnes avec qui vous partagez l'objectif de cette association, vous développez ainsi un réseau social et vivez des moments de bien-être, qui sont gratuits... Et bien ça, c'est une richesse absolue !

Vous être ministre de la Culture. Dans un monde idéal, avec des

.....
Quelqu'un qui est investi dans une association a une espérance de vie en bonne santé de 5 ans supérieure à quelqu'un qui ne l'est pas !



Alda GREOLI, très participative, lors d'une classe résidentielle d'immersion artistique (chorégraphie) en janvier dernier, au Centre culturel La Marlagne à Wépion³

Photo : Giuseppina MINISTRU

budgets qui ne manqueraient pas, quelle serait la place de la culture à l'école ?

AG : Une chose me frappe : je ne connais pas un enfant entrant à l'école maternelle qui n'ait pas le sens de la créativité. Vous lui donnez une feuille blanche et de la peinture, et il va vous faire un chef-d'œuvre... En tout cas, ses parents trouveront que c'est un chef-d'œuvre, et lui aussi ! L'école idéale, pour moi, c'est celle qui ne va ôter à cet enfant aucun sens de la créativité et aucun sens du doute de son rapport à la créativité et à l'expression de l'art. On remarque que l'enfant, en grandissant – et c'est normal dans son développement –, va progressivement moins oser dans l'expression de sa créativité. Il y a des enfants qui vont avoir la chance, de par leur milieu ou en fonction de circonstances, d'accéder à d'autres espaces de créativité : les académies, les conservatoires, etc. Mais d'autres pas.

Pour moi, la place de la culture, elle est partout dans l'école ! Elle l'est évidemment au sens premier puisque c'est un lieu de transmission, donc c'est par excellence un lieu de culture. Et puis, c'est un lieu où il faut garder des espaces de créativité. Ensuite, la culture et l'art sont des outils de pédagogie extraordinaires.

Le PECA, Parcours d'éducation culturelle et artistique, c'est la concrétisation de votre rêve, dites-vous...

AG : À 2 ans ½, l'enfant arrivera à l'école et entamera un parcours culturel et artistique jusqu'à la fin de sa scolarité. Le PECA ne se concrétise pas simplement, dans la grille horaire spécifique, dans le rapport à l'art ou à la culture, il se traduira aussi, je l'espère, dans les deux périodes de réflexion ou de collaboration qu'auront désormais tous les enseignants. Le PECA, c'est faire percoler l'esprit culturel dans l'ensemble du parcours scolaire obligatoire d'un élève.

Lors d'une Université d'été du SeGEC, le philosophe et sociologue Jean DE MUNCK concluait sa conférence par ces mots : « Je plaiderais pour un resserrement de l'école autour du culturel pluriel, qui est considéré non pas comme l'acquisition de compétences, non pas comme des passeports pour l'emploi, mais qui est considéré comme un facteur de liberté individuelle »². Quelle réflexion cela suscite-t-il chez vous ?

AG : Je rajouterais que c'est un facteur de liberté individuelle et d'expression collective.

Il résume ce que nous aimerions que soit l'esprit du PECA. Effectivement, l'école est un espace de culture, de par l'espace de transmission, mais pas par l'espace de répétition ou de reproduction. C'est un espace de transmission qui doit ouvrir à des espaces de création ou de créativité. Et donc, c'est en cela qu'il dégage de la liberté individuelle. On ne vient jamais de nulle part, nous sommes tous des bagages ambulants de culture. L'important, c'est que l'école, exactement comme l'éducation des parents, ouvre à des espaces de liberté, et non pas à de la reproduction. Et c'est bien cela, à mon avis, tout l'enjeu de la dimension culturelle de l'école : c'est allier transmission et créativité, et pas ouverture au sens de rupture. D'où, pour moi, le fait que cela ne crée pas que des espaces individuels de liberté, mais aussi des espaces de construction collective. ■

1. CoDiEC

2. Université d'été 2013, « Cultures d'écoles, école de culture – L'école : un projet culturel ? »

<http://enseignement.catholique.be> > Services du SeGEC > Etude > Activités > Université d'été 2013

3. Classes résidentielles d'immersion artistique (CRIA). Plus d'informations : www.lamarlagne.cfwb.be

Panneaux photovoltaïques : à l'école aussi !

Marie-Noëlle LOVENFOSSE

Sensibilisé depuis pas mal de temps à l'écologie et au développement durable, l'Institut Sainte-Anne à Etterbeek¹ (fondamental) vient de se doter de panneaux photovoltaïques. Une initiative qui doit beaucoup à l'implication des parents et à la mise en place d'un financement participatif.

« Il y a quelques années, explique **Alain BONUS**, le directeur, l'école avait été démarchée par des sociétés de panneaux photovoltaïques, et j'avais demandé à un ami économiste de réaliser une analyse sur la faisabilité et l'intérêt de la chose. Il m'avait rapidement démontré tout le bénéfice retiré par une société qui propose un projet clé sur porte de placement gratuit de panneaux photovoltaïques sur votre toit, avec un accompagnement pédagogique des enseignants et des enfants. Dans la mesure où on pouvait le faire nous-mêmes sur fonds propres, cela s'avérait beaucoup plus intéressant financièrement parlant. »

Si on ajoute à cela qu'A. BONUS avait déjà bien réfléchi à l'intérêt de ce projet pour des raisons écologiques, il ne manquait plus que l'occasion propice pour se lancer... et celle-ci n'a pas tardé ! Après une réunion au SeDEF² où plusieurs firmes présentaient leur matériel, avec divers types de financements possibles, l'école a finalement opté pour une installation d'un coût de 17 000 EUR.

Financement participatif

Et toute l'opération a été rendue possible par un financement participatif. « J'ai la chance d'avoir dans l'association des parents (AP) plusieurs représentants d'« Etterbeek en transition », dont François-Olivier DEVAUX, qui m'a mis en contact avec l'APERe³, précise A. BONUS. Nous avons constitué une équipe comprenant un membre du Pouvoir organisateur (PO), un enseignant, deux représentants de l'AP et moi. Pour trouver les moyens nécessaires, nous avons retenu l'idée d'un don ou d'un prêt à 0% d'intérêt. »

Lors de la fête scolaire, l'an dernier, des parents tenaient un stand présentant le projet et proposaient de compléter un document sous forme de promesse de don ou de prêt.

Deux conventions ont été rédigées par Fr.-O. DEVAUX : l'une entre les parents prêteurs et l'AP (devenue asbl, pour éviter que des personnes soient nominativement responsables), qui gère la somme, et l'autre entre l'AP et le PO, pour s'assurer que l'argent provenant des certificats verts serve à rembourser les parents prêteurs. L'appel vient d'être clôturé, et près de 90% du budget a été trouvé. « C'est essentiellement la volonté d'agir pour préserver le climat qui a motivé les parents, se réjouit le directeur, ainsi que l'envie de faire quelque chose pour « leur » école. » Les panneaux ont été installés début juillet, et ils fonctionnent depuis septembre.

Cette opération entre bien dans le cadre des préoccupations de l'école. Un des trois points du projet d'établissement, c'est une attention accrue pour l'écologie. Un jardin potager a été créé. Le tri des déchets fait partie des habitudes. L'espace dédié au parking des vélos a été agrandi. Les bâtiments sont progressivement rénovés et isolés... Mais c'est aussi au travers des cours que les enfants sont sensibilisés à la question.

« Je ne m'attendais pas à un résultat aussi positif !, conclut A. BONUS avec enthousiasme. Certains parents ne pouvaient pas mettre plus de 50 EUR, mais si vous avez cent personnes qui donnent 50 EUR, cela fait déjà une belle somme ! J'ai le sentiment que, quel que soit le milieu dans lequel est implantée



une école, c'est faisable, à condition que le projet soit porté et relayé par des personnes convaincues, elles-mêmes impliquées dans des démarches de transition écologique. Nous poursuivons notre chemin avec l'APERe.

À l'avenir, peut-être pourrions-nous donner une nouvelle dimension à notre engagement et le prolonger sous forme d'écoquartier autour de l'école, en partageant notre production d'électricité (ce qui n'est pas encore automatisé actuellement). Un établissement scolaire génère pas mal de nuisances en termes de voisinage (bruit, circulation des voitures, entrées et sorties d'élèves...). Être au cœur d'un projet d'écoquartier serait une bonne façon de partager des choses plus positives. » ■

1. www.institutsainteanne.be

2. Service diocésain de l'enseignement fondamental

3. Association pour la promotion des énergies renouvelables. Indépendante et reconnue organisme d'éducation permanente, l'APERe accompagne les citoyens et territoires visant une plus grande autonomie énergétique, durable, solidaire et positive pour l'environnement.

Au chevet de la planète

Jacques BRIARD

À côté des manifestations réunissant toutes les générations et des grèves du jeudi menées par les écoliers pour se pencher sur l'avenir de la planète, de nombreux établissements scolaires ont pris diverses initiatives. C'est le cas au Lycée François de Sales, à Gilly¹.

Avec leur directeur et leurs professeurs, les élèves des classes techniques et professionnelles supérieures du Lycée François de Sales à Gilly ont participé à une matinée « *Environnement solidaire* » le 23 janvier dernier, veille de la fête du saint patron de leur établissement. Et cela, en dépit de routes enneigées...

Cette matinée a débuté par la lecture de textes concernant le respect de la nature repris de la Bible et du Coran, mais aussi de

François de Sales, qui a vécu dans la belle région d'Annecy, et de l'encyclique *Laudato Si'* du pape François sur la sauvegarde de la maison commune.

Pour mieux sensibiliser à l'importance du développement durable, en plus de ce qui se fait déjà et se développera concrètement dans ce lycée, direction et corps professoral avaient fait appel à des personnes-ressources, qualifiées de sympathiques par leurs hôtes, adultes et jeunes. Celles-ci ont apporté des informations de qualité émanant de pas moins d'une dizaine de services et organisations, à savoir : *Good Planet*, les Centres régionaux d'initiation à l'environnement, *Contrats rivières Sambre et affluents*, *Little Green Dots*, les ONG *Oxfam* et *Entraide & Fraternité* soutenant l'agriculture paysanne d'ici et d'ailleurs jusque dans la consommation quotidienne, ou encore *RECUP'hérons*.

La répartition en ateliers des élèves et professeurs a permis des présentations par thématiques à la fois globales et ciblées, par exemple à propos des produits jetables et des déchets, de l'usage d'internet avec le nouvel outil web interactif « *My 2050* », de la consommation de l'eau et celle de la

viande et des légumes, ou encore concernant les « *Repair cafés* », les donneries, etc.

Vie quotidienne

Dans un second temps ont suivi des ateliers manuels, afin d'aller au-delà de ce qui peut être dispensé dans des cours et de ce qui avait été présenté dans les ateliers d'information et de réflexion. Les élèves y ont visiblement beaucoup apprécié de pouvoir y fabriquer des outils et des produits « écono-écologiques » liés à leur vie quotidienne, comme des gourdes, des substituts aux rasoirs jetables, des brosses à dents, du dentifrice, du shampoing, du sirop pour la toux, des produits lessive et lave-vaisselle, de l'après-rasage, des nichoirs en bois, des éponges avec des habits de récupération, des vieux T-shirts transformés en sacs réutilisables pour faire les courses... Et à cela se sont ajoutées les réactions confiées aux journalistes de différents médias, invités à être témoins de cette matinée et à en rendre compte.

En partant d'un degré de sensibilisation plus ou moins grand, élèves et professeurs ont pu prendre conscience un peu plus que pour sauvegarder notre maison qu'est la Terre, on peut, en acteurs citoyens responsables, interpeler les politiques, les entreprises et autres décideurs, mais qu'il importe aussi, comme consommateurs, d'adapter nos habitudes au quotidien ■

Cette matinée « *Environnement solidaire* » du Lycée François de Sales à Gilly a fait l'objet d'un reportage photos dans le magazine chrétien *L'Appel* (mars 2019).

1. www.francoisdesales.be

Un projet à faire connaître ?
redaction@entrees-libres.be



Une bière au gout de Saint-Laurent

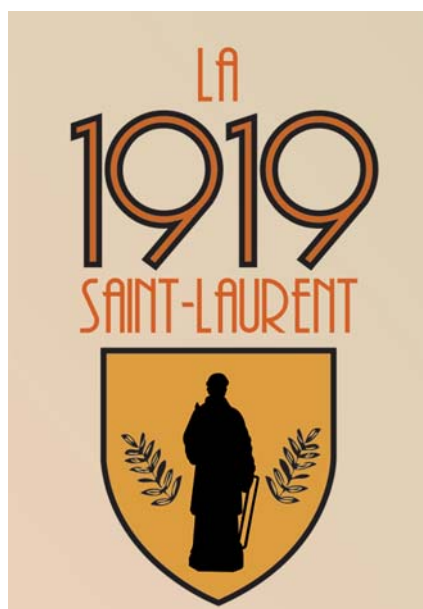
Brigitte GERARD

En 2019, l'Institut Saint-Laurent de Liège fête son centenaire et a prévu une série d'évènements et activités pour marquer le coup¹. À commencer par la fabrication d'une bière, brassée spécialement pour l'occasion et dont le résultat dépasse apparemment toutes les espérances !

« Pour le centenaire de l'école, nous voulions faire quelque chose d'original, raconte **Alain de TIÈGE**, professeur de sciences fraîchement retraité et membre du comité du centenaire. Et c'est finalement notre économe, qui n'aime pas du tout la bière, qui nous a proposé d'en brasser une nous-mêmes ! »

Cette idée un peu folle a été lancée en réunion du comité du centenaire, et un groupe de cinq personnes, composé d'A. de TIÈGE, d'un autre professeur de sciences, d'un éducateur, d'un professeur de garage et du responsable du CTA de l'établissement, s'est porté volontaire pour mener à bien le projet, lancé en début d'année scolaire passée. « C'est mon collègue professeur de sciences, qui avait déjà une expérience en la matière, qui a pris tous les renseignements et contacté la Brasserie Grain d'Orge à Hombourg, spécialisée dans la confection de « bières à façon » et dans les petits tirages. »

Après avoir pris leurs renseignements sur le cout de cette production, les enseignants ont fait savoir à la brasserie le type de bière qu'ils souhaitaient : blonde, spéciale, relativement fraîche et non sucrée. Ensuite, place à une première dégustation : « La brasserie nous a fait goûter 8 ou 9 bières qu'elle brassait dans ce style-là, pour orienter la recette de base. Ensuite, un mois plus tard, lors d'une seconde dégustation, la brasserie a proposé une série de brassins expérimentaux, avec divers arômes, pour chercher ce qui ferait



sa spécificité. On a alors trouvé notre recette définitive, avec du gingembre et du laurier, le symbole de Saint-Laurent, très rare dans une bière blonde ! »

Une troisième dégustation a fini par mettre tout le monde d'accord sur les proportions des ingrédients, le degré d'alcool souhaité... Et la bière finalement obtenue semble aujourd'hui faire l'unanimité : « Le premier brassin était de 1000 litres, et on a déjà dû en recommander un deuxième ! C'est une étape, car à partir du 2^e brassin, la recette nous appartient... »

Pour la convivialité

L'objectif de la confection de cette bière unique en son genre était avant tout convivial. « Le centenaire, c'est d'abord une fête ! Nous proposons notre bière lors des festivités organisées dans ce cadre, lors

des portes ouvertes, des soupers de professeurs, et on peut l'acheter à l'économat. » Même si désormais, l'école doit attendre début mai pour disposer de son deuxième brassin. Les élèves, quant à eux, participent aux activités prévues dans le cadre du centenaire, collaborent à la fabrication des stands... Et les plus âgés ont pu goûter la bière, avec modération bien sûr ! Le jeune professeur de sciences a, par ailleurs, évoqué ce projet en classe lors de ses cours de sciences sur les distillations, les fermentations...

Mais, on l'a vu, les festivités pour le centenaire de l'école ne se limitent pas à la création de ce doux breuvage. De nombreuses autres activités sont mises en place et ont déjà débuté : « Nous proposons notamment un cycle de conférences, dont certaines ont déjà eu lieu, sur le défi énergétique, l'histoire de l'enseignement technique, la course pour la lune, la conquête de l'espace et l'histoire de l'industrialisation dans le bassin liégeois. Il y aura aussi un grand spectacle de magie avec l'illusionniste Gianni HENDERSON, qui est assez connu et qui était élève dans notre école ! »

Les festivités se poursuivront ainsi jusqu'à l'année scolaire prochaine, agrémentées de la bière « 1919 Saint-Laurent », que la communauté éducative ne risque pas d'oublier ! ■

1. Voir le programme sur www.isllg.be

PRIORITÉS

1. L'éducation à la citoyenneté, une mission de toute l'école
2. Poursuivre la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence
3. Lutter contre la pénurie d'enseignants
4. Assurer l'attractivité des fonctions de direction
5. Un programme de simplification administrative
6. Un enseignement non obligatoire à valoriser et à mieux financer
7. Refinancer l'enseignement libre au même titre que l'enseignement officiel

Mémorandum 2019-2024

À deux mois des élections, l'enseignement catholique présente ses grandes priorités pour la prochaine législature. Ces priorités¹, au nombre de sept, couvrent tant des préoccupations de l'enseignement obligatoire que du supérieur et de la promotion sociale.

Si la poursuite de la mise en œuvre du *Pacte pour un enseignement d'excellence* doit assurément rester l'un des principaux objectifs pour l'enseignement fondamental et secondaire au cours des cinq prochaines années, le SeGEC braque aussi les projecteurs sur une série de thématiques qui font le quotidien des établissements, à savoir : la lutte contre la pénurie d'enseignants, l'attractivité à assurer pour les fonctions de direction, ou encore une nécessaire simplification administrative.

Comme vous le lirez dans l'éditorial d'Étienne MICHEL ainsi que dans les pages qui suivent, dans un contexte où les défis ne manquent pas pour l'institution scolaire, un refinancement de l'école libre s'avère indispensable, au même titre que celui qui vient d'être voté pour l'enseignement officiel organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en plus des inégalités déjà existantes !

Fort de sa tradition humaniste, le SeGEC affirme, enfin, toute la pertinence d'une conception transversale de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Bonne lecture ! ■

Conrad van de WERVE

1. Nous vous en présentons une version synthétique dans ce dossier. La version intégrale, ainsi que le Mémorandum complet pour la législature 2019-2024, sont à télécharger sur <http://enseignement.catholique.be> > Actualité

1



L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ, UNE MISSION DE TOUTE L'ÉCOLE

Fort de sa tradition humaniste et de l'expérience des enseignants de ses écoles, le SeGEC affirme la pertinence d'un enseignement transversal de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

La troisième mission reprise à l'article 6 du décret « Missions » prévoit de « *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures* »².

Dans ce même décret, on définit l'objectif de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, à savoir le développement de compétences et de savoirs relatifs à l'éducation philosophique et éthique et à l'éducation au fonctionnement démocratique. À ce titre, elle vise notamment :

1. Sur le plan de l'éducation philosophique et éthique :

- la connaissance, dans une perspective historique et sociologique, des différents courants de pensée, philosophies et religions ;
- la capacité de développer un questionnement philosophique ou éthique, un discernement éthique, une pensée propre sur des questions de sens et/ou de société (douter, conceptualiser, critiquer, tester, relativiser, rationaliser, argumenter) ;
- la capacité de respecter le pluralisme des convictions et des représentations, ainsi que de se décentrer pour écouter le point de vue d'autrui, tout en argumentant ses choix éthiques et philosophiques propres ;
- la capacité de gérer de manière non conflictuelle tensions, divergences, conflits...
- la participation à des débats, au sein de l'école ou à l'extérieur de celle-ci.

2. Sur le plan de l'éducation au fonctionnement démocratique :

- la capacité de vivre ensemble de manière harmonieuse et respectueuse dans une société démocratique et interculturelle, de s'y insérer et de s'y impliquer activement ;
- la capacité de se développer comme citoyen, sujet de droits et de devoirs, solidaire, libre, autonome, tolérant et capable d'esprit critique, via notamment le déploiement d'attitudes renforçant le sens collectif, le sens de la responsabilité, le respect de l'autre et de sa différence, le respect des règles, le dialogue et la civilité ;
- la connaissance des sources, principes et fondements de la démocratie ;
- la connaissance de notre démocratie : les normes et sources de droit, les droits fondamentaux des personnes, les différents pouvoirs, l'organisation des institutions ;
- la formation aux dimensions politique, sociale, économique, environnementale et culturelle de la citoyenneté, tant sur le plan local que global ;
- la connaissance des grands enjeux et débats des sociétés contemporaines ;
- la connaissance de la communication et des différents moyens d'information, et le développement de l'esprit et de l'analyse critiques à leur égard ;
- la participation à des activités liées à la démocratie scolaire ou locale.

Ces énoncés font apparaître une large prévalence des compétences dites « transversales » sur les compétences proprement disciplinaires. C'est pourquoi, l'enseignement catholique propose une approche de l'éducation à la citoyenneté qui s'appuie sur différentes disciplines scolaires, y compris le cours de religion, et sur des activités transversales en référence à son projet éducatif et aux projets d'établissements.

Démarche et des marches inspirante(s)

L'éducation à une citoyenneté responsable et au développement durable dans le cadre scolaire illustre parfaitement cette approche : l'acquisition de connaissances dans les cours de sciences et de géographie, la sensibilisation aux enjeux éthiques dans le cours de religion, l'apprentissage du débat et de la participation citoyenne à la faveur d'activités transversales telles que les initiatives locales de gestion durable des déchets ou la participation à une marche pour le climat. L'espérance de la jeunesse trouve ainsi à se nourrir au sein du projet éducatif de l'Enseignement catholique :

« *L'école vise également à former le citoyen de sa région, de son pays, de l'Europe et du monde dans une société démocratique [...] Pour que les élèves deviennent des acteurs de la vie sociale, soucieux de justice et de paix, l'école développe en son sein des pratiques démocratiques. De cette manière, elle les prépare à prendre part à la vie collective, dans ses dimensions associatives et politiques.* »³

Enracinement et ouverture

Précisons enfin que le programme de religion de l'enseignement secondaire s'inscrit pleinement dans cette démarche d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. En témoignent les onze compétences qui font écho à ce qui précède :

- interroger et se laisser interroger par les sciences et les sciences humaines ;
- pratiquer le questionnement philosophique ;
- discerner les registres de réalité et de langage ;
- expliciter le sens des symboles et des rites ;
- construire une argumentation éthique ;
- pratiquer le dialogue œcuménique et interreligieux et interconvictionnel ;
- explorer et décrypter les différentes formes d'expression littéraire et artistique ;
- lire et analyser les textes bibliques ;
- discerner et analyser la dimension sociale de la vie humaine ;
- décoder le mode de relation au religieux ;
- pratiquer l'analyse historique.

1. François DUBET, 2019

2. Décret « Missions », art. 6, p. 5

3. *Mission de l'École chrétienne*, 2014, p. 13

« La citoyenneté s'acquiert,
elle ne s'apprend pas. »¹

2



POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE

Évitons la tentation de la dispersion, ou encore le syndrome de l'école envahie avec la poursuite désordonnée de nouveaux objectifs. La prochaine législature doit être entièrement consacrée à la mise en œuvre du Pacte.

Le SeGEC demande aux responsables politiques de respecter les conditions de mise en œuvre du Pacte prévues par l'Avis n°3, tant pour son volet « gouvernance » que pour son volet « tronc commun ». En matière de gouvernance, il est crucial de veiller aux modalités d'évaluation principalement formative des directeurs et des enseignants, ainsi qu'à la contractualisation avec les CPMS. Concernant le « tronc commun », il faut absolument assurer la pertinence suffisante des référentiels de compétences afin de garantir qu'ils pourront, mieux que les actuels, conduire chaque élève à mieux maîtriser les compétences de base et à développer au maximum ses propres capacités. Enfin, il faut aussi assurer une maturation suffisante et la praticabilité du « dossier d'accompagnement de l'élève ».

Le respect de ces conditions permettra de conduire les élèves vers la réussite et de les aider à se développer au maximum de leurs

possibilités en conjuguant bienveillance et exigence.

Bienveillance et exigence

Le futur « tronc commun » doit viser à conduire un plus grand nombre d'élèves vers la réussite et aider chacun à se développer au maximum de ses possibilités. Il s'agit, dans la démarche éducative, de combiner les principes de bienveillance, mais aussi d'exigence. Il importe que, dans le respect de leur liberté pédagogique, les équipes éducatives puissent déterminer elles-mêmes les dispositifs de remédiation, consolidation et dépassement les plus appropriés.

Futur à envisager

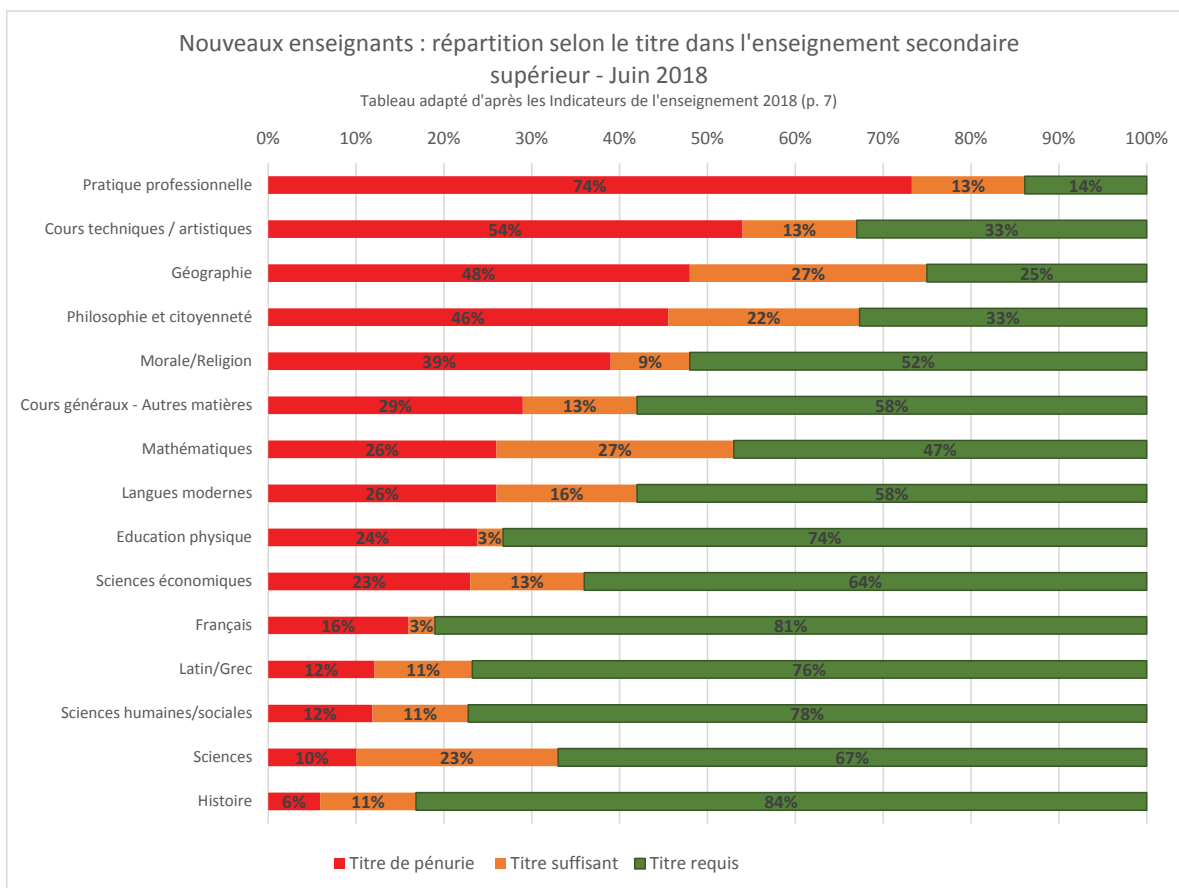
Si le tronc commun se concrétise, les décrets organisant le déploiement des filières d'enseignement au degré supérieur (de la 4^e à la 7^e) devront être votés sous la législature 2019-2024 !

3



LUTTER CONTRE LA PÉNURIE D'ENSEIGNANTS

Faute d'enseignants titulaires d'un titre requis, de nombreux élèves de l'enseignement obligatoire sont privés d'heures de cours. Le SeGEC s'associe au cri d'alarme des directions de l'enseignement catholique. Il faut en finir avec les élèves sans profs !



Un exemple ? Dans le tableau ci-dessus, on observe qu'en ce qui concerne le cours de géographie dans l'enseignement secondaire supérieur, 75% des profs ne sont pas titulaires de l'agrégation en géographie. Pour que le cours soit dispensé, les écoles sont contraintes d'entreprendre de nombreuses démarches administratives avant de pouvoir engager un autre profil. En attendant, les heures de cours ne sont pas données...

La situation est préoccupante dans beaucoup d'écoles. Certaines fonctions sont plus particulièrement touchées par la pénurie dans toutes les filières d'enseignement. En cause : les effets conjugués de l'application du décret « Titres et fonctions » et de la sortie des enseignants du système (sortie précoce pour les jeunes

enseignants, et sortie anticipée des anciens par les mesures de disponibilité précédant la pension de retraite - DPPR).

Des mesures urgentes s'imposent !

Pour lutter contre cette pénurie, le SeGEC demande notamment une modification radicale du décret « Titres et fonctions », entre autres en supprimant la différence entre « titre requis » et « titre suffisant », afin de dégager les écoles, leur direction et leur secrétariat des procédures administratives lourdes pour les recrutements, mais également d'autoriser, dans certains cas, un membre du personnel en DPPR totale à revenir dans le service actif, si celui-ci le souhaite.

4



ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DES FONCTIONS DE DIRECTION

La multiplicité des réformes, la charge administrative grandissante, une autonomie dans le recrutement mise à mal par l'application du décret « Titres et fonctions » rendent la mission du chef d'établissement de plus en plus difficile. Le salaire doit être à la hauteur de sa responsabilité et de son engagement.

Au vu de la charge de travail et de la responsabilité exercée par les directions, il est inconcevable qu'une direction puisse gagner moins qu'un de ses enseignants !

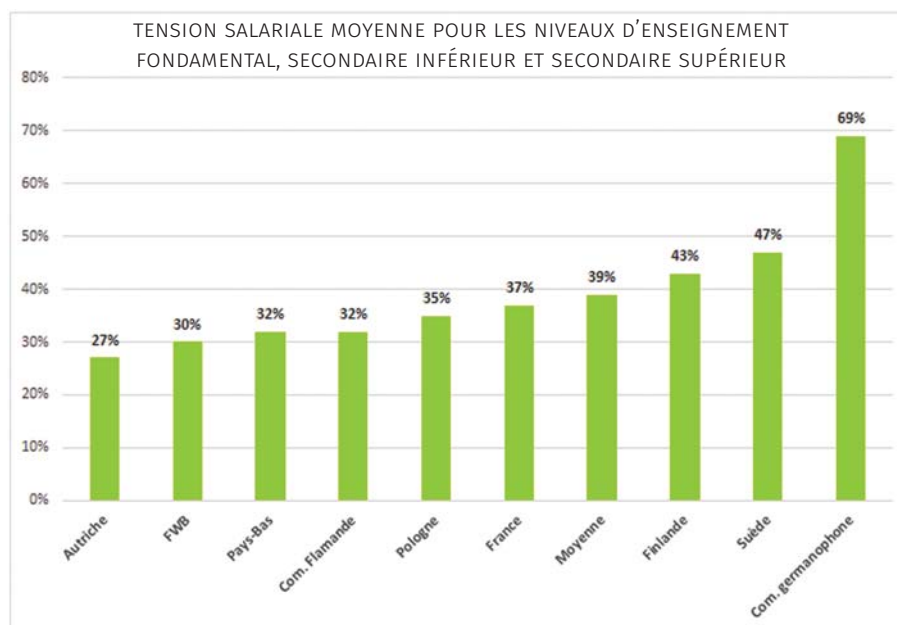
Le turnover des directions, le burn-out de certaines d'entre elles et la difficulté des Pouvoirs organisateurs à trouver des candidats à ces postes sont les révélateurs d'une situation dont le législateur doit s'emparer de toute urgence ! Le SeGEC demande donc que, conformément aux mesures prévues par le Pacte pour un enseignement d'excellence, la question de la tension barémique entre enseignant et direction soit traitée en même temps que celle des barèmes des enseignants, au regard de la nouvelle formation initiale.

Deux incontournables !

Savez-vous que dans l'enseignement fondamental et du 1^{er} degré du secondaire, selon que la direction et l'enseignant soient porteurs ou non d'un titre de master, l'écart salarial entre eux peut

varier entre -4% et 37% ? **Concrètement, le SeGEC demande donc que les directions soient mieux rémunérées que les enseignants en instaurant une tension barémique qui ne soit jamais inférieure à 35%**, tant en début qu'en fin de carrière, et quel que soit le niveau d'enseignement, en ce compris l'enseignement supérieur. Cela permettrait à la FWB de tendre vers une moyenne de l'écart salarial entre directions et enseignants comparable à celle qui prévaut dans la plupart des systèmes scolaires européens.

Savez-vous aussi que la fonction de direction est actuellement la seule pour laquelle aucun aménagement de carrière n'est prévu ? Une direction ne peut travailler à temps partiel, car sa fonction est reconnue comme « non sécable ». Aussi, le SeGEC souhaite également que l'on puisse aménager les carrières des directions en donnant un accès prioritaire à la fonction d'enseignant expérimenté et en permettant, pour une durée d'un an ou plus, d'exercer la fonction à temps partiel afin d'assurer notamment la transition avec la nouvelle direction.



5



UN PROGRAMME DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Dans une optique de services à rendre aux écoles, on attend de l'Administration qu'elle puisse mieux prendre en compte les besoins et les attentes de celles-ci.

Un programme de simplification administrative s'impose, avec un objectif crucial : viser une plus grande efficacité. La FWB doit appliquer, dans son rapport aux écoles, les principes que l'Administration retient pour elle-même : le principe de confiance et l'orientation « usagers ». Et dans notre système scolaire, ce sont bien les écoles qui sont les usagers de l'Administration...

Concrètement

Voici quelques exemples concrets que le SeGEC donne dans son *Mémoire* en vue d'une simplification administrative :

- supprimer le décompte final et procéder au contrôle de l'utilisation des subventions sur base des comptes annuels et de la législation ASBL ;
- s'en tenir, lors de la visite de contrôle des vérificateurs, à la liste des documents qui peuvent être légalement demandés au PO, et éviter de réclamer aux écoles et aux CPMS des données déjà détenues par ailleurs par l'Administration ;
- respecter un délai de rigueur pour les missions de contrôle de l'Administration dans le cadre du subventionnement et pour la réponse aux interpellations des écoles et des CPMS sur des informations que seule l'Administration détient ;

- supprimer les démarches administratives redondantes, voire inutiles. Exemples : le relevé mensuel des absences règlementairement justifiées, faisant doublon avec les CAD et les documents de demande d'avance, le document REC dans le spécialisé, les documents à renvoyer avec la mention « néant » par définition inutiles, le PV d'engagement temporaire/d'admission au stage dans les fonctions de promotion et de sélection, faisant double emploi avec le contrat de travail et les documents de demande d'avance...

Bureaucratie à bannir !

Pour réussir cet enjeu de plus d'efficacité, le SeGEC propose de modifier radicalement le décret « Titres et fonctions » en veillant à une mise en œuvre administrative simplifiée. Il préconise de développer des outils numériques simples et performants respectant les logiciels locaux, d'améliorer le fonctionnement des bureaux de traitement des salaires du personnel de l'enseignement, et de veiller à une meilleure coordination avec d'autres administrations publiques (ONSS, SPF Pensions, ONEM, Administration fiscale, etc.) afin de donner aux écoles des informations claires et stables. Enfin, il insiste pour que l'Administration paie aux écoles les montants qui leur sont dus aux dates annoncées dans leur intégralité, et pour qu'elle accélère les remboursements des montants dus.

6



UN ENSEIGNEMENT NON OBLIGATOIRE À VALORISER ET À MIEUX FINANCER

Pour que l'enseignement non obligatoire puisse continuer à mener dans de bonnes conditions les missions qui sont les siennes, ses besoins de refinancement doivent pouvoir être rencontrés. Former des femmes et des hommes compétents dans leur domaine d'activités, ouverts à l'évolution des métiers, responsables et sensibles aux évolutions de la société dans laquelle ils seront amenés à exercer leur créativité, constitue le cœur du métier de l'enseignement supérieur en Haute École, en École supérieure des Arts et en promotion sociale.

Un enseignement de qualité ne se développe pas sans l'activation d'une dynamique de recherche. Dès lors, le SeGEC réclame une meilleure visibilité et une valorisation accrue des travaux de recherche des établissements (publications, colloques, journées d'étude, etc.) et un accès plus aisé au financement de la recherche (public/privé) pour les Hautes Écoles et les Écoles supérieures des Arts.

Des normes qui posent question

Actuellement, la seule et unique norme pour le maintien d'une habilitation¹ est la diplomation de dix étudiants en moyenne par an.

Une telle norme doit être revue, car elle ne peut garantir la qualité de l'enseignement organisé. La seule motivation des équipes ne peut être le seul maintien de ces habilitations.

Le SeGEC invite à porter la réflexion sur de nouveaux critères objectifs qui prennent en compte les réalités des différentes formes d'enseignement organisant de l'enseignement supérieur (Hautes Écoles et établissements de promotion sociale).

1. Une habilitation est l'accord que donne le Gouvernement pour organiser un programme de formation à un établissement scolaire.

7



REFINANÇER L'ENSEIGNEMENT LIBRE AU MÊME TITRE QUE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL

Un poids, deux mesures...

En février 2019, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'octroyer au réseau organisé par la FWB (réseau WBE) un refinancement de 20 millions EUR au-delà de ce qui avait été prévu au terme des accords de la Saint-Boniface¹, soit 400 millions EUR au total au cours des vingt prochaines années. Ce faisant, la FWB a considéré que, pour son propre réseau d'écoles, la part des budgets consacrés aux moyens de fonctionnement et aux investissements était trop faible en regard du décret dit de la « Saint-boniface ».

En comparaison avec d'autres systèmes scolaires, cette faiblesse constitue, en effet, une caractéristique de l'enseignement belge, et plus encore francophone. Ce qui est vrai pour l'enseignement organisé l'est donc indubitablement aussi pour l'enseignement subventionné !

En assurant le refinancement du seul réseau organisé par la FWB, le Parlement a rendu caduques les accords de la Saint-Boniface, et le SeGEC ne peut admettre une telle différence de traitement. C'est pourquoi, **il demande l'octroi d'un refinancement proportionnel et structurel de 66 millions EUR par an**. Ce montant permettrait de respecter le principe suivant lequel les écoles libres doivent pouvoir bénéficier de 75% des moyens octroyés aux écoles de la FWB.

À quoi servirait une augmentation des moyens consacrés au fonctionnement et aux investissements des écoles ?

- à rencontrer les attentes d'une gratuité de l'enseignement plus effective, telle qu'elle s'exprime dans la société ;
- à développer et rémunérer un cadre administratif et ouvrier de personnel sur fonds propres, en référence à l'enseignement officiel ;
- à adapter les infrastructures et les équipements aux besoins du futur « tronc commun » ;
- à assurer la transition numérique de l'enseignement et des apprentissages et à financer les besoins d'investissements qui y sont associés ;
- à rencontrer l'impératif de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

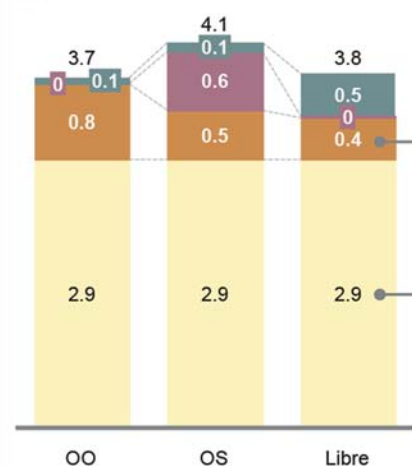
Les constats posés lors du diagnostic du système scolaire en 2014, lors des travaux préparatoires au Pacte pour un enseignement d'excellence, sont éclairants. Que ce soit en maternelle, au primaire ou au secondaire, les moyens de fonctionnement (ou en infrastructure) des réseaux subventionnés sont largement inférieurs à ce que prévoit l'application des accords de la Saint-Boniface. Et comme le montre également le graphique ci-dessous², les écoles de l'enseignement libre catholique ne peuvent compter sur les communes et provinces pour combler la différence.

Coût "corrigé" par élève, niveau et réseau dans le fondamental

EUR milliers, 2014

Maternelle

- Contributions des parents / autres sources propres¹
- Dépenses ordinaires des communes et provinces
- Subventions / dotations de fonctionnement¹
- Subventions / dotations de traitement



ESTIMATION

Différences corrigées

- Composition des filières du secondaire (techniques et qualifiantes)
- Profils du personnel: différences dans les subventions / dotations de traitement résultant des caractéristiques individuelles différentes (âge, diplômes) du personnel pour l'encadrement commun aux réseaux
- Taille des établissements: effet de la taille des établissements sur le niveau de financement par élève
- Cours philosophiques: surcharge de coûts liés à l'organisation de cours philosophiques supplémentaires dans l'OO et l'OS

Primaire



Pour les Écoles supérieures des Arts aussi !

Il n’y a pas que dans l’enseignement obligatoire que ce prescrit n’est pas respecté. Les Écoles supérieures des Arts (ESA) de l’enseignement subventionné sont confrontées à la même inégalité de traitement : 1116 EUR de dotation pour le réseau WBE contre 503 EUR de subventions pour les réseaux subventionnés. Le SeGEC demande, dès lors, d’accorder une attention prioritaire aux ESA, où les différences de traitement sont les plus importantes.

Une piste de travail : le mécénat

Pour rencontrer les besoins de toutes les écoles, de tous les réseaux, le SeGEC propose la création d’un cadre légal pour encourager

le mécénat. Ce triple scrutin du 26 mai prochain est aussi l’occasion d’interpeler le futur Gouvernement fédéral pour qu’il modifie l’article 104 du Code des Impôts sur les revenus afin d’exonérer fiscalement les donations réalisées par des personnes physiques aux Pouvoirs organisateurs.

- 1. Les accords de la Saint-Boniface (2001) prévoyaient une revalorisation progressive des subventions de fonctionnement permettant d’atteindre, 50 ans après la loi du Pacte scolaire, les 75% prévus (75% des dotations des écoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles). En 2018, les subventions atteignaient à peine 50% des dotations...
- 2. Extrait du Rapport remis à la Vice-Présidente, Ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance (document préparatoire au Pacte d’excellence - juin 2015)

Retrouvez ces sept priorités sous forme de fiches téléchargeables (enrichies) sur : <http://enseignement.catholique.be> > Actualité

Découvrez le positionnement des cinq principaux partis politiques francophones face à ces priorités dans notre prochain numéro !

- 1 L’ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ, UNE MISSION DE TOUTE L’ÉCOLE
- 2 POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D’EXCELLENCE
- 3 LUTTER CONTRE LA PÉNURIE D’ENSEIGNANTS
- 4 ASSURER L’ATTRACTIVITÉ DES FONCTIONS DE DIRECTION
- 5 UN PROGRAMME DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE
- 6 UN ENSEIGNEMENT NON OBLIGATOIRE À VALORISER ET À MIEUX FINANCER
- 7 REFINANCER L’ENSEIGNEMENT LIBRE AU MÊME TITRE QUE L’ENSEIGNEMENT OFFICIEL

Obligation scolaire à 5 ans : moins d'inégalités ?

Brigitte GERARD

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, **entrées libres** interroge une personnalité, du monde scolaire ou non.

20/02/2019

LE SOIR

Le 19 février dernier, la Commission Économie et Éducation de la Chambre a adopté une loi abaissant l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans, avec pour objectif la réduction des inégalités sociales. D'après le Cabinet de la Ministre de l'Enseignement, 97% des enfants de 5 ans sont bien inscrits en maternelle, mais seuls 88% la fréquentent régulièrement, montrant ainsi l'intérêt de cette mesure. **Véronique DEGRAEF**, professeure à l'UCLouvain, craint quant à elle que le nécessaire contrôle de cette obligation ne stigmatise les familles précarisées.

Et vous, qu'en dites-vous ?



Brigitte GARRÉ, directrice de l'École fondamentale Saint-Joseph à Evere et membre du groupe de travail des compétences initiales dans le cadre du Pacte d'excellence

maternelle, ou de manière irrégulière, et qui vivent des expériences enrichissantes qui les préparent à l'entrée à l'école primaire.

être dans une relation de confiance avec les enseignants.

Quant aux programmes de l'école maternelle, ils proposent surtout des balises, des repères en fonction du développement de l'enfant. D'un point de vue pédagogique, les enfants avancent, en fait, chacun à leur rythme, et cela ne pose pas de problème. Certains apprennent des éléments à 4 ans, d'autres plutôt à 5 ou à 6 ans. L'important, c'est la socialisation, l'apprentissage des codes de l'école et la langue de scolarisation.

Il serait pourtant, selon moi, dangereux d'abaisser encore cet âge de l'obligation scolaire. Les enfants ont aussi à vivre d'autres choses, certains ont l'occasion de passer du temps avec leurs grands-parents, par exemple... Il serait préjudiciable de tout cadenasser. Ce qui compte, c'est le développement harmonieux de l'enfant. L'école n'est pas le seul modèle. D'autres choix parentaux peuvent intervenir, et les enfants peuvent très bien réussir par la suite.

Finalement, je trouve que l'abaissement de l'obligation à 5 ans constitue aussi une reconnaissance du rôle et des acteurs de l'école maternelle. Et en tant que directrice, il me semble que les plans de pilotage représentent des opportunités pour questionner ces réalités ! » ■

“ Je suis plutôt favorable à l'abaissement de l'obligation scolaire à 5 ans, mais à certaines conditions. Même s'ils ne sont pas nombreux, certains enfants inscrits viennent en réalité à l'école de manière très irrégulière, et leur adaptation en 1^{re} ou 2^e primaire se fait dès lors souvent plus difficilement.

D'autres enfants fréquentent l'école de manière régulière une partie de l'année, mais s'absentent pendant un mois en début ou en fin d'année... Cela leur fait alors presque trois mois sans scolarisation, et il est parfois compliqué de reprendre l'école, encore plus lorsque ces enfants vivent dans un milieu multilingue et qu'ils n'ont plus de contact avec le français pendant cette période. Cette mesure permettra, dès lors, à certains élèves de fréquenter l'école plus régulièrement. Il y a toutefois des enfants qui ne fréquentent pas l'école

Ceci dit, si l'objectif de cette mesure est d'éviter que les inégalités sociales ne deviennent des inégalités scolaires, il ne suffit pas d'abaisser l'âge de la scolarité obligatoire, il s'agirait aussi de faire évoluer les pratiques sur le terrain. Au niveau des méthodes d'apprentissage, les enseignants doivent pouvoir expliciter davantage les attendus de l'école. Tout n'est pas évident pour les enfants. Si les instituteurs n'explicitent pas aux élèves l'apprentissage qu'il y a derrière une tâche, du coloriage par exemple, ils ne permettent pas à ceux qui sont moins favorisés ou à distance de la culture de l'école de se familiariser avec celle-ci. Si cela n'évolue pas, la mesure ne changera rien, ou pas grand-chose !

Est-ce que cela risque de stigmatiser davantage les familles précarisées ? C'est tout l'enjeu des relations que l'école entretient avec les familles. Il faut expliquer à celles qui sont plus éloignées de la culture de l'école pourquoi celle-ci est importante. Le dialogue est primordial. Les familles doivent pouvoir entrer dans l'école et

Formation initiale des enseignants

Les Hautes Écoles plus que jamais de la partie !

Marie-Noëlle LOVENFOSSE

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment approuvé la réforme de la Formation initiale des enseignants (FIE). Dès la rentrée 2020, le cursus des instituteurs et des enseignants du secondaire inférieur, qui se déroulait exclusivement en Haute École (HE), sera porté de 3 à 4 ans, en lien avec l'université. L'approche spécifique des Hautes Écoles reste bien présente et est même dorénavant prise en compte pour la formation des enseignants du secondaire supérieur.

La réforme de la FIE était une condition indispensable pour assurer la qualité de l'enseignement obligatoire souhaitée par le Pacte dans une série de domaines : compétences des enseignants, continuité des apprentissages, adéquation aux objectifs et besoins de l'enseignement obligatoire, formation des formateurs, maîtrise de la langue française. Il s'agit bien ici d'envisager la formation au métier d'enseignant, dans sa globalité et sa complexité.

« Ce décret identifie les différents champs de compétences indispensables à la fonction d'enseignant, explique **Vinciane DE KEYSER**, Secrétaire générale de la FédESuC¹. La formation des enseignants s'articulera désormais autour de six axes, quel que soit le niveau d'enseignement envisagé : formations à la discipline concernée, à et par la communication, à et par la pratique, didactique et pédagogique, en sciences humaines et sociales, à la recherche en éducation et en didactique. Cette classification englobe toutes les facettes du métier, en tenant compte de son évolution. Il s'agit aussi de développer une forme d'identité professionnelle commune à l'ensemble des enseignants. »

Tous les opérateurs

La réforme touche tous les opérateurs qui, avec des expertises différentes, participent à l'organisation de la FIE, à savoir : les Hautes Écoles, chargées jusqu'à présent de la formation des instituteurs(-trices) maternel(le)s (section 1) et

primaires (section 2) et des enseignants du secondaire inférieur (section 3), mais aussi les universités, qui s'occupaient de la formation des enseignants du secondaire supérieur (section 4), et les Écoles supérieures des Arts organisant des formations pédagogiques. « Il est important de comprendre de quoi on parle quand il est question d'allonger la durée des études, tient à préciser V. DE KEYSER. Les sections 1 à 3, jusqu'à présent organisées en un bac de 3 ans par les HE, passent à 4 ans, incluant un master d'un an de 60 crédits. »

Tout étudiant qui entamera ces études en septembre 2020 devra suivre ce parcours. Au-delà de ce nouveau master, il pourra choisir, s'il le souhaite, de faire un master de spécialisation en une année complémentaire, de 60 crédits là aussi : « Les expertises des HE et des universités se rejoignent dans ce nouveau parcours, chacune avec sa spécificité, pour créer en codiplomation, depuis le début du cursus, une formation assurée par ces deux opérateurs. » Concrètement, sur les 180 crédits du bac, 150 seront pris en charge par la HE et 30 par l'université, et pour le master de 60 crédits, 30 seront assurés par la HE et 30 par l'université.

Apports spécifiques

Les HE restent donc les référentes pour la formation des enseignants des sections 1, 2 et 3. Pour la section 4 (enseignement secondaire supérieur), les étudiants devront suivre, dès 2020, un master à l'enseignement d'une discipline, de 300 crédits.

Et les HE seront appelées à intervenir dans ce cursus, puisque 60 crédits seront pris en charge par elles, à savoir : 30 pendant le bac et 30 durant le master.

La réforme de la FIE vise donc à faire en sorte que HE et universités bénéficient des apports spécifiques des unes et des autres. « En simplifiant fortement, ajoute V. DE KEYSER, on peut dire que l'apport de l'université se fera plus particulièrement sur le volet disciplinaire et de recherche, et celui des HE sur le volet pédagogique et didactique. »

Une bonne maîtrise de la langue française

Un autre élément important à relever concernant la réforme, c'est la question de la maîtrise de la langue française, qui devra être satisfaisante quelle que soit la matière enseignée. Un test diagnostique est prévu à l'entrée de la formation. Si l'étudiant ne réussit pas l'épreuve au terme du premier quadrimestre, il devra alléger sa première année de bac et intégrer dans son parcours 5 crédits complémentaires de renforcement de la maîtrise de la langue française.

En pratique

Comment tout cela va-t-il s'organiser ? Beaucoup d'interrogations subsistent. Le texte du décret prévoit l'obligation d'assurer des facilités en termes de mobilité pour les étudiants. Qu'en sera-t-il pour les enseignants ? « Cela fait partie des difficultés de mise en œuvre du décret

en fonction des accords et partenariats en codiplomation entre HE et universités, souligne V. DE KEYSER. Il faudra trouver des réponses satisfaisantes à ces questions de mobilité, mais aussi d'horaires. Sans oublier la nécessité, pour les différents partenaires, de s'entendre sur les contenus des formations. Cette réflexion se met en place entre les partenaires potentiels, mais on imagine aisément la lourdeur de la charge de travail que ces transformations imposent, étant donné le délai particulièrement court (une année académique). Et les difficultés sont d'autant plus importantes qu'il ne s'agit pas d'une relation simple entre une université et une HE. En effet, aujourd'hui, seize HE organisent une formation d'enseignants pour six universités, sans oublier les Écoles supérieures des Arts, qui y prennent également part. Chacune devra donc pouvoir trouver sa place dans les accords de coorganisation. »

Liberté de choix

« Les demandes d'habilitation et de codiplomation sont déposées par les établissements auprès de l'ARES², reprend V. DE KEYSER. Nous souhaitons vraiment que soit laissée aux établissements une liberté de choix du/des partenaire(s) et qu'ils puissent, ensemble, maintenir une forme de « couleur » spécifique à la formation donnée. Pour ce qui est de la suite, après la phase d'information des enseignants, il est indispensable de recueillir leur adhésion à cette (lourde) réforme exigeant de leur part non seulement de questionner leurs pratiques, mais aussi de collaborer avec de nouveaux partenaires. »

Un important travail devra également être entrepris pour articuler la formation avec les référentiels de compétences actuellement redéfinis dans le cadre du (futur) tronc commun du Pacte d'excellence. Sans oublier que dès 2020, deux systèmes – l'ancien et le nouveau – cohabiteront, les étudiants entrés avant cette date poursuivant un cursus « ancienne mouture ».

D'autres interrogations, et non des moindres, sont pointées par la responsable de la FédESuC, à commencer par le financement de la réforme en termes de valorisation salariale, étant donné l'allongement de la formation. « Cela va représenter un coût loin d'être négligeable, souligne-t-elle. Quant au master de spécialisation évoqué plus haut, il comptera

quelque 40 orientations possibles. Qui va les organiser ? Dans quelle mesure les HE interviendront-elles ? Combien d'étudiants seront concernés ? Combien de crédits communs à ces différentes spécialisations ? Tout cela risque d'être particulièrement complexe à gérer ! Il s'agit d'une réforme qui nécessite un investissement significatif des équipes pédagogiques et administratives, mais que l'on souhaite efficace et porteuse de changement positif pour l'école de demain. » ■

1. Fédération de l'Enseignement supérieur catholique

2. Académie de recherche et d'enseignement supérieur



Les langues modernes au cœur d'un jeu motivant

Brigitte GERARD

Les élèves de 4^e professionnelle Travaux de bureau de l'Institut Cardinal Mercier à Schaerbeek ont cours d'anglais, ce mardi 26 février. Au programme, le travail sur un dialogue intitulé « *At the reception* ». Et leur enseignante, **Baptistine ROBERT**, est ravie : elle testait ici le nouveau jeu « *Langues modernes* » concocté par la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique (FESec) pour le 2^e degré professionnel... et c'est une réussite !

At the reception

- Good morning, Madam !
- Good morning, Sir !
- My name is Albert SANDERS, I've got an appointment with Mr ROBSON.
- I'm his secretary. What time is your appointment ?
- At 10 o'clock.
- Just a minute... Please, take a seat. I'll call him !
- Thank you !

En ce début d'après-midi, dans une chaleur inhabituelle pour une fin de mois de février, les élèves entrent en classe sans déborder d'enthousiasme. Leur enseignante s'empresse de leur rappeler qu'il s'agira d'une leçon un peu particulière, basée sur un jeu. Annonce qui suscite quelques « Ah ! » d'approbation, mais pas encore de réelle conviction... Et pourtant, les dix élèves de la classe se laisseront petit à petit prendre au jeu !

« *C'est super, car en professionnel, nous n'avons pas de manuel pour nous aider à préparer nos cours, constate B. ROBERT, qui donne néerlandais et anglais en enseignement général, technique de qualification et professionnel. Il y a bien un programme, mais nous devons créer beaucoup de choses nous-mêmes, ce n'est pas toujours évident. Ce nouvel outil est une aubaine !* »

L'idée de départ était, en effet, de construire un outil d'accompagnement pédagogique et de fournir du matériel de travail aux professeurs de néerlandais et d'anglais pour le 2^e degré professionnel.

« *Il n'existe aucun support pédagogique qui convienne à ces classes, confirme Nicole BYA, responsable du secteur Langues modernes à la FESec. Avec ces élèves, il faut à la fois travailler les bases de la langue, à un niveau très simple, et s'adresser à un public d'adolescents. Et nous souhaitons aussi insister sur le développement de l'axe oral, avec de la compréhension à l'audition et de l'expression orale.* »

Le principe du jeu s'est alors imposé comme démarche pédagogique qui pourrait stimuler ces jeunes, avec les notions de plaisir, de défi pouvant amener de la motivation. « *Par la diversité des démarches proposées, poursuit N. BYA, nous avons voulu rencontrer un maximum de profils d'apprenants différents et outiller au mieux les élèves afin de les aider à progresser « sans douleur » dans l'apprentissage d'une nouvelle langue moderne.* »

Des élèves plus actifs

Le jeu a été élaboré par deux enseignantes et une conseillère pédagogique, en collaboration avec N. BYA mais aussi plusieurs membres du personnel du SEGEC. Il repose sur treize dialogues en lien avec la vie quotidienne (sept pour la 3^e année et six pour la 4^e), en néerlandais ou en anglais, et qui ont fait l'objet de deux enregistrements, un vidéo et un audio. On y voit et entend des conversations dans diverses situations : à la réception, pour la réservation d'une table, au magasin de vêtements, pour une prise de rendez-vous, à la gare, etc. Ces dialogues constituent la base du travail effectué en classe et sont accompagnés de cartes qui permettent de les exploiter de façon variée, via diverses activités destinées à mémoriser le vocabulaire et les dialogues de référence.

Dans un premier temps, les dix élèves de B. ROBERT visionnent la vidéo « *At the reception* » mettant en scène un homme qui se présente à une réception en ayant rendez-vous, et une secrétaire qui l'y reçoit (cf. encart). Le but : retenir au mieux le dialogue et l'enchaînement des images. Après plusieurs diffusions de la courte vidéo, les élèves sont mis à contribution. Par deux, ils reçoivent une série de cartes représentant des arrêts sur image, à remettre dans l'ordre. Pas trop compliqué, semble-t-il... Cela se corse toutefois lorsqu'ils reçoivent ensuite des cartes représentant les phrases du dialogue en question, à ordonner également. « *C'est trop dur* », souffle un élève. Mais non, avec un peu d'effort, de concentration et le soutien de leur enseignante, ils y parviennent tous, et mine de rien, le vocabulaire commence à rentrer !

« *Le jeu fonctionne bien, se réjouit l'enseignante. Je vois certains élèves qui sont actifs aujourd'hui, et qui le sont nettement moins d'habitude ! Certains se souviennent déjà bien des phrases, je vais pouvoir leur faire remarquer qu'ils sont capables de retenir les choses ! J'avais un peu peur au départ car, en général, ces élèves ne sont pas très dynamiques, mais ça fonctionne... Pour eux, c'est autre chose, ça change d'un cours normal !* »

Cela se complique néanmoins à l'étape suivante : toujours par deux, les élèves reçoivent d'autres cartes recto/verso, avec d'un côté un arrêt sur image, et de l'autre la phrase du dialogue correspondant. Chacun à leur tour, les élèves montrent à l'autre une image, et à charge de celui-ci de prononcer la phrase correcte. Et chaque mot compte : l'oubli



Photo : Giuseppina MINISTRU

d'un « Please » ou « Madam » leur coute le point ! Les discussions vont bon train, et l'exercice est une réussite. Certains seraient même presque déjà prêts à rejouer le dialogue intégralement !

Enthousiasme des enseignants

Le cours passe vite et l'enseignante demande, pour finir, aux jeunes de changer de groupe et de se mettre par trois ou quatre. Ce qui s'avère plus compliqué que prévu, les élèves ayant du mal à s'accorder sur la composition des groupes... Grâce à la persuasion de l'enseignante, ils finissent malgré tout par se mettre d'accord et les groupes se forment, avec pour objectif la dernière activité du jour : un jeu de dominos, encore basé sur le même dialogue. Pas facile à comprendre, apparemment, pour une partie de ces jeunes, qui n'ont sans doute pas beaucoup joué aux dominos dans leur enfance... Mais ça finit par faire tilt, et les voilà qui s'y mettent avec un relatif enthousiasme, l'idée étant de mettre côte à côte les phrases et les arêts sur image correspondants.

Les exercices sont donc nombreux à pouvoir être mis en œuvre à partir d'une seule séquence, et les apprentissages se font en douceur, très progressivement. Deux heures ne suffisent pas, en tout cas cette fois, pour ouvrir un des trois plateaux de jeu prévus dans la boîte. « On n'a pas eu le temps, mais je compte bien jouer au Jeu de l'oie après le congé de Carnaval et le stage des élèves. Cela permettra de les relancer, de voir s'ils se souviennent du vocabulaire, du dialogue... Le jeu de plateau leur permettra de se rafraîchir la mémoire, pour ensuite créer eux-mêmes leurs dialogues à l'aide des phrases-types. »

Outre le Jeu de l'oie, la boîte propose aussi un jeu des échelles et des toboggans et un

jeu « Trois à la suite », toujours destinés à approfondir les connaissances engrangées préalablement. « Pour moi, c'est un outil précieux. Je ne dois pas commencer à chercher des vidéos ou du son, c'est ludique et facile d'utilisation, conclut B. ROBERT. Et pour mes élèves, qui étaient revenus en septembre en ayant quasi tout oublié de la matière de l'an dernier, c'est motivant ! On peut aussi n'utiliser que les cartes avec les images et le texte, ou uniquement le fichier audio sans la vidéo... Le jeu nous permet de nous adapter chacun à notre manière. C'est vraiment une bonne aide pour les enseignants, on est très enthousiastes ! » ■

Le matériel de cet outil, qui peut être téléchargé, imprimé et enregistré librement, est disponible à l'adresse suivante :

<http://enseignement.catholique.be> > Secondaire > Les disciplines-secteurs > Langues modernes > Les autres ressources pédagogiques > Travailler les compétences > Développement de l'expression orale et de la compréhension à l'audition au 2^e degré professionnel
<http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=2390>

Génération internet

Smartphone omniprésent, inquiétude

Marie-Noëlle LOVENFOSSE

Leur smartphone est devenu une sorte de prolongement d'eux-mêmes. Adeptes des réseaux sociaux, dépendants du nombre de « like » récoltés par leurs publications, ils passent plus de temps en contacts virtuels qu'en rencontres réelles. Qui sont ces *iGens*¹, nés après 1995, qui ne se souviennent pas d'une époque sans internet et tardent à devenir adultes ? À en croire **Jean M. TWENGE**, auteure du livre *Génération Internet*², ils se distinguent en tout cas radicalement des générations précédentes. Et cela n'est pas sans conséquences... *entrées libres* a voulu en savoir plus et donne la parole à **Vincent de COOREBYTER**³, qui préface cet ouvrage.

La génération des *iGens* est très différente de celles qui ont précédé, c'est la thèse de Jean M. TWENGE...

Vincent de COOREBYTER : C'est sa découverte. Elle constate des évolutions sur le long terme, sur base d'enquêtes posant les mêmes questions depuis des dizaines d'années aux jeunes, par étapes successives. D'habitude, les courbes évoluaient lentement, mais à partir de 2011-2012, moment où le smartphone se généralise, elle observe qu'elles connaissent des hausses ou des baisses beaucoup plus prononcées que d'ordinaire, qui se poursuivent au-delà de ces

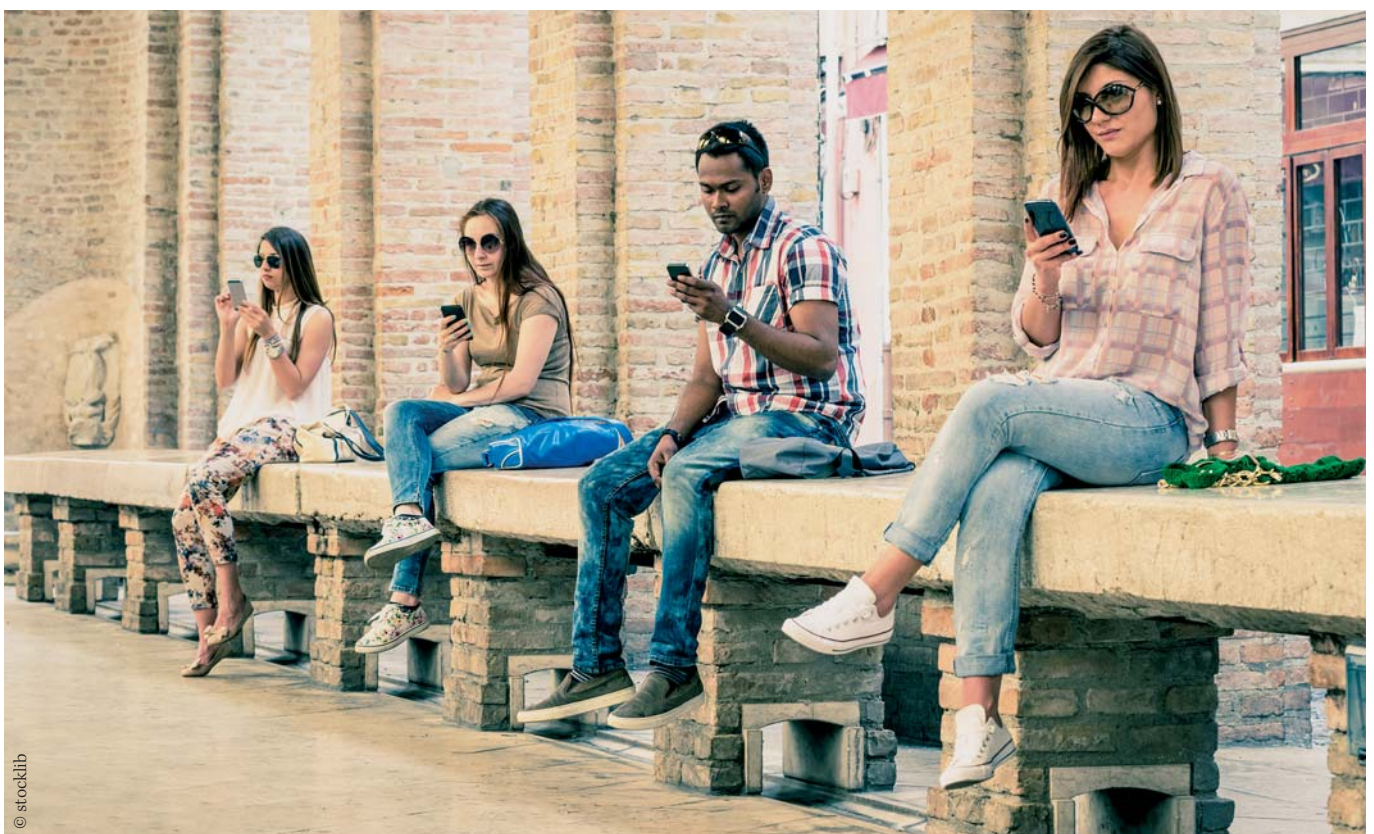
années. Et elle n'a pas d'autre hypothèse solide pour les expliquer que la généralisation du smartphone et l'intensité de son usage.

Jean M. TWENGE pointe une série de conséquences négatives de l'utilisation intensive du smartphone, devenu la porte d'entrée des jeunes sur le monde...

VdC : Il ne suffit pas d'utiliser un smartphone une heure ou deux par jour pour tout à coup basculer vers d'autres types de comportement. Ce sont les jeunes particulièrement consommateurs, passant au moins 3 à 6 heures quotidiennement sur leur

écran, au détriment de toutes les autres activités (études, devoirs, sorties, sport ou autres loisirs actifs, lecture, information, etc.), qui montrent des évolutions comportementales globalement négatives.

Jean M. TWENGE épingle une augmentation des courbes de tentative de suicide, de dépression, de sentiment de mal-être et de solitude, ainsi qu'une baisse des relations amoureuses et sexuelles, des sorties, etc. Ces jeunes disent eux-mêmes qu'ils sont dépendants de leur smartphone, des réseaux sociaux et des relations virtuelles, même s'ils réalisent que ça ne leur apporte pas de



au tournant !

vraie satisfaction. C'est comme s'ils étaient piégés dans ce mode de relation, plus tentant parce que plus facile et plus sécurisant.

Les manifestations actuelles pour le climat ne viennent-elles pas démentir la thèse selon laquelle les jeunes seraient plus individualistes, plus repliés sur eux-mêmes ?

VdC : Il ne faut pas réduire l'individualisme à un repli sur soi. Dans ma préface, je fais référence aux travaux de Paul YONNET, qui a très bien montré que l'individualisme contemporain s'accompagne d'un souci de reconnaissance par les autres. Il n'y a donc pas de contradiction entre le développement de l'individualisme (que le livre confirme via, notamment, une série de statistiques) et le rapport aux autres. L'ouvrage montre bien la dépendance récente de ces jeunes aux réseaux sociaux, c'est-à-dire à des rapports d'approbation mutuelle permanents, ce que j'appelle des « caresses virtuelles ». Pas de contradiction non plus entre cet individualisme et certaines formes d'engagements dans lesquels, précisément, on retrouve un rapport fort aux autres, un rapport de complicité, d'action partagée, de sympathie mutuelle.

On voit bien, dans les manifestations actuelles, le plaisir que les jeunes ont à être ensemble. Par contre, ce qu'ils ne veulent pas, c'est militer dans une grosse ONG et remplir une fonction technique particulière pour contribuer au combat de l'institution. Là, ils se sentiraient isolés au service d'une sorte de bureaucratie.

Ce livre est de nature à intéresser le monde de l'enseignement, que l'on soit d'accord ou pas avec les propos tenus...

VdC : Il est particulièrement bien documenté et il met en évidence, de façon assez implacable, les premières conséquences de la généralisation des smartphones, qu'il est important de prendre en compte. Il y a dans le livre des pages très frappantes sur les caractéristiques cognitives des jeunes d'aujourd'hui. Jean M. TWENGE observe une baisse de l'attention, des difficultés à

rester concentré, à poursuivre une même tâche sur la durée (comme la simple lecture d'un texte un peu long et consistant), une baisse des performances en écriture et en lecture critique. Elle pointe également une moindre participation des jeunes en classe et, plus largement encore, une perte d'intérêt pour l'école, vue comme un monde vieilli, terne, sans grand intérêt (le savoir étant à disposition sur le net), et difficile par les exigences qu'elle impose.

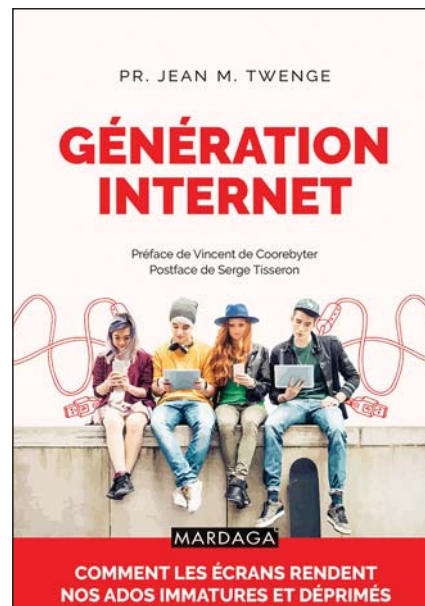
Jean M. TWENGE constate aussi que ces *iGens* ne sont pas pressés de devenir adultes...

VdC : Une deuxième grande thèse du livre est qu'un autre phénomène nouveau apparaît qui, pour le coup, n'est pas lié au smartphone : c'est un ralentissement de la croissance, un retard dans la maturation des jeunes. Une série d'indices montrent, en effet, que – pour faire court – les jeunes de 18 ans aujourd'hui se comportent comme les jeunes de 15-16 ans il y a une génération. Ils sont en retard dans l'acquisition d'un certain nombre de comportements typiques de l'adulte. Ils sont de plus en plus nombreux, par exemple, à hésiter à quitter le nid familial pour voler de leurs propres ailes et affronter le monde du travail. Maintenant, est-ce vraiment négatif ? Il s'agit peut-être simplement d'entrer dans une vie un peu plus lente, plus sage, moins stressante, moins sous la pression d'adultes qui veulent absolument les faire réussir leurs études, leur carrière, les voir s'enrichir...

Faut-il craindre ces évolutions décrites dans le livre ?

VdC : Il ne faut pas lire le livre sur un mode fataliste ou prédictif. Il indique simplement qu'une évolution s'est produite, se prolonge et est interpellante, car elle ne cadre pas avec ce que l'on pouvait savoir de la jeunesse de la génération précédente. Il esquisse aussi une série de pistes pédagogiques, de manières de s'adresser aux jeunes, d'adaptations des outils pédagogiques, etc. Ce sont des propositions de bon sens, s'adressant tantôt aux parents, tantôt aux institutions scolaires, tantôt aux jeunes eux-mêmes.

Réguler ne sera pas facile, même si on le juge nécessaire. La solution viendra sans doute en partie des jeunes eux-mêmes, très ambivalents à l'égard de leur usage du smartphone. Ils reconnaissent leur esclavage, le fait que c'est souvent un piège et source de satisfaction médiocre, voire de troubles, et en même temps, ils ne se sentent pas



Professeure en psychologie à l'Université de San Diego, Jean M. TWENGE a publié de nombreuses recherches. Elle s'intéresse particulièrement aux différences entre générations et, sur base d'études menées auprès de quelque 11 millions de jeunes Américains, elle a pu identifier des attitudes nouvelles directement liées, selon elle, à l'usage excessif des écrans.

Un des intérêts du livre, explique Vincent de COOREBYTER, c'est qu'il regroupe une série de statistiques, de tableaux et de graphiques, mais aussi une foule de témoignages directs renforçant la crédibilité de ces données chiffrées, particulièrement troublantes car donnant l'impression d'un mouvement d'ensemble très fort et cohérent, dont on n'a pas de raison d'estimer qu'il va disparaître dans les prochaines années.

toujours la capacité de s'en distancier. Ils ont assez de lucidité pour qu'on imagine une sorte d'auto-éducation, au fil du temps. Je crois vraiment que cet ouvrage mérite d'être lu, parce qu'on n'a pas encore beaucoup de documentation de ce genre sur un phénomène interpellant, dont on perçoit certains éléments par bribes, systématisés et mis en lumière ici par la « grâce » des statistiques, mais aussi des témoignages. ■

1. Le « i » fait référence à « informatique ». Le terme *iGens* replace celui de Génération Z, peu utilisé.

2. Pr. Jean M. TWENGE, *Génération Internet. Comment les écrans rendent nos ados immatures et déprimés*, préface de Vincent de COOREBYTER, postface de Serge TISSERON, Éd. Mardaga, 2018

3. Professeur à l'ULB, titulaire de la chaire de Philosophie sociale et politique contemporaine. Docteur en philosophie, il a longtemps dirigé le Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), dont il est le président.

 [ESPACE NORD]


.....

Jean-Marie KLINKENBERG
Petites mythologies belges
Espace Nord, 2018

Quoi de commun entre le club de football d'Anderlecht et la semaine du bon langage ? Entre *Quick et Flupke* et le chocolat *Côte d'Or* ? Entre les « navetteurs » et la monarchie ?

Une même question : y a-t-il une culture propre à la Belgique ? On en débat depuis près de deux siècles, et sur ce thème, croyants et iconoclastes se déchirent. Mais si la controverse paraît inépuisable, c'est que la culture est pensée trop souvent comme une essence. Le présent essai entend plutôt l'aborder comme un effet de discours : comment le propos sur la « culture belge » est-il construit ? À quelles réalités vient-il donner sens ? À quelles autres vient-il, aussi bien, faire écran ?

Dans sa quête, l'auteur se donne les armes de l'anthropologie et de la sémiotique, mais aussi et surtout celles d'une ironie à la fois implacable et complice. Le ton de ce petit livre évoque irrésistiblement celui des *Mythologies* de Roland BARTHES.

Jean-Marie KLINKENBERG est professeur émérite de l'Université de Liège, linguiste, sémioticien et président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de Belgique.

CONCOURS

Gagnez 5 exemplaires de ce livre en participant en ligne, **avant le 22 avril**, sur www.entrees-libres.be

Les gagnants des mois de décembre et janvier sont : Clémentine COUPLET, Mandy DRAIME, Antoine HALKIN, Frédéric MEUNIER, Ariane SERVAIS, Francis BAYART, Noémie BLAISE, Carine FRANCO, Antoine GATHY et Lorena GIRONI.

PARUTION

Mathieu EVRARD est enseignant au Sacré-Cœur de Jette, en Région bruxelloise. Il vient de publier un roman qui s'inspire des derniers mois de *Caterpillar* à Gosselies. En s'appuyant sur la chronologie réelle des événements et en créant des personnages de fiction, il a voulu éclairer le vécu du travailleur qui prend l'annonce de la fin des activités de son entreprise de plein fouet.



.....

Mathieu EVRARD
L'amère et douloureuse fin de BAT BELGIUM
Le Lys Bleu Éditions, 2018

**Suivez-nous sur les réseaux sociaux !**

Aimez notre page **Facebook** (Enseignement catholique – SeGEC) et suivez-nous sur **LinkedIn** (Enseignement catholique) et sur **Twitter** (SeGEC enseign.cathol)

À bientôt sur nos pages !

Mgr Jean-Pierre DELVILLE s'est rendu aux Philippines pour visiter les projets des partenaires locaux d'Entraide & Fraternité.

CARÊME

« Sans terre, pas de nourriture. Sans nourriture, pas d'avenir ! » C'est le cri de ralliement des petits agriculteurs des Philippines. C'est à eux qu'*Entraide & Fraternité* a choisi de rendre hommage lors de sa campagne de Carême, qui a démarré début mars. Catastrophes climatiques, primauté de l'agrobusiness, recours massif aux pesticides, accaparement des terres... Les Philippines représentent un condensé des problématiques rencontrées à l'échelle planétaire en cette époque où les crises politiques, sociales, économiques, climatiques ou spirituelles se multiplient.

C'est tout particulièrement sur la grande île de Mindanao, au sud de l'archipel, que travaillent les partenaires d'*Entraide & Fraternité*. Sur cette île qui vit essentiellement de l'agriculture et de la pêche, la petite agriculture écologique familiale et rurale incarne la meilleure et la plus sûre perspective d'avenir pour la population. Mais le chemin est ardu, car l'accès à la terre reste particulièrement difficile.

Grâce à l'engagement et la solidarité des communautés chrétiennes lors du Carême de partage, des milliers de petits paysans des Philippines prendront part à la fête de la Pâques.

L'agenda complet des manifestations prévues durant la campagne est à découvrir sur www.entraide.be et sur la page Facebook d'Entraide & Fraternité.



ÉCOLE ET MUSIQUE UNE PARTITION À ORCHESTRER

« **Art & Apprentissage** », coordonné par l'asbl *Éduc'Art*, est né d'un double constat : trop d'élèves sont en échec scolaire (et en souffrance), alors que les neurosciences nous montrent l'impact positif de l'art – la musique en particulier – sur les apprentissages. Ce postulat a cristallisé les travaux et réflexions menés durant trois années scolaires dans le cadre de ce projet européen.

Une journée réflexive sera organisée à Bruxelles **le 25 avril prochain** en guise de clôture. Au cours de celle-ci, les enjeux pédagogiques, artistiques, scientifiques, thérapeutiques et politiques seront abordés au sein des réalités des trois pays européens (Belgique, Espagne, France) partenaires du projet européen.

Pour de plus amples informations, contacter Tatiana DE BARELLI, coordinatrice du projet Erasmus+ « Art & Apprentissage » - 0486 84 68 12 - educart@gmail.com



CONSTRUIRE DES PASSERELLES PLUTÔT QUE DES MURS

Le collectif *Sortir de la Violence* organise la 3^e édition de la « **Journée d'initiation et d'ateliers de non-violence active** » le **samedi 4 mai 2019** à Bruxelles.

Les organisateurs s'inspirent et se laissent guider par l'esprit de la non-violence active, sa vision, ses méthodes et ses stratégies. Hildegard GOSS-MAYR et Jean GOSS ont été et restent une source d'inspiration leur permettant de placer la non-violence active au cœur de leurs actions.

**Infos et inscriptions (avant le 30 avril) sur www.paxchristi.be/nonviolence
info@sortirdelaviolence.org - 02 679 06 44**

DIGITAL

Le numérique et le web ont considérablement bouleversé les modes de communication entre les gens, ainsi que les modes de consommation. Les réseaux sociaux, tablettes, nouveaux écrans, les nouvelles manières de communiquer, de produire et de réaliser imposent désormais aux Écoles Supérieures Artistiques de se poser la question suivante : « *En regard de cette révolution numérique, quelles évolutions apporter dans les cursus des écoles artistiques d'audiovisuel ?* »

L'Institut des Arts de Diffusion vous convie à cette réflexion **les 28 et 29 mars prochains**, à l'occasion du colloque international « **21st Century : A Digital Odyssey** ».

Plus d'infos sur www.adigitalodyssey.be

HANDYFRIEND

L'asbl *Handyfriend* a été fondée par trois amis soucieux d'apporter une plus-value à la société. Elle permet de mettre en relation des familles ayant un membre en situation de handicap avec des aidants. L'asbl propose une aide novatrice dans le domaine du handicap. En effet, plateforme de l'économie collaborative, de réels avantages sont offerts aux aidants.



Handyfriend concerne toutes les familles dont un membre se trouve en situation de handicap physique et/ou mental, et qui sont à la recherche d'une personne de confiance à qui confier leur proche (majeur ou mineur) pour une courte/longue durée.

Leur service, actif depuis août 2018 à Bruxelles, dans le Brabant wallon, la région de Namur et bientôt à Liège, propose une aide flexible : soutien à votre domicile pour une après-midi, une soirée ou pour une visite régulière, mais aussi pour vous accompagner lors d'une semaine en vacances.

Plus d'infos sur www.handyfriend.be



ORGANISEZ UNE VISITE SCOLAIRE À LA VILLA EMPAIN !

GRATUIT



AMBASSADE CULTURELLE POUR LES ENFANTS - BRUXELLES

INFOS & RÉSERVATIONS : WWW.VILLAEMPAIN.COM - 02 627 52 30 - INFO@BOGHOSSIANFOUNDATION.BE



BOGHOSSIAN
FOUNDATION



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES